

Les centres d'enfouissement technique (CET) :

Trois centres d'enfouissement technique existent dans le territoire du Parc, à Villeneuve-sur-Verberie, Saint-Maximin et Épinay-Champlâtreux.

Le Parc veille, d'une façon générale, à la compatibilité des aménagements et des équipements de gestion des déchets existants ou futurs avec les orientations de la charte.

Il veille au suivi des équipements de gestion des déchets, notamment des centres d'enfouissement technique situés dans son territoire, et demande pour cela à participer aux commissions locales d'information et de surveillance (Clis).

Le Parc propose aux communes et gestionnaires de ces sites une aide dans l'accompagnement et le suivi de l'après exploitation, afin d'assurer un suivi optimal et de favoriser la meilleure intégration possible du site à son environnement.

En matière de gestion des déchets, le Parc favorise la mise en cohérence des politiques, les accompagne ou parfois les complète. Il porte tout particulièrement ses efforts en matière de réduction des déchets à la source, de bilan écologique, de valorisation matière et organique des déchets.